

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie, Mme MYET Véra-Lucia donne pouvoir à M. LUQUIN Marc-Antoine, Mme RICHON Hélène donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

Date de la convocation
07 avril 2022

Etai(en)t absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, Mme RICHON Hélène

Date d'affichage
07 avril 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme MARCHAND Christine

et publication du
14 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE, autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :


Investissement

Dépenses : 418 000,00
Recettes : 418 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 630 800,00
Recettes : 630 800,00

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	418 000,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	418 000,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	630 800,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	630 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 021-212101380-20220414-B_CHAMPD_22-BF



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Champdôtre le 14/04/2022
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE